



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

---

## RÈGLEMENT 412

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 408  
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À CERTAINES ENTREPRISES  
2021**

---

**Avis de motion donné le 2 décembre 2020  
Avis public de motion 22 décembre 2020  
Adopté le 11 janvier 2021  
Avis public d'adoption le 18 janvier 2021  
En vigueur le 18 janvier 2021**

---

## **ARTICLE 1 : TITRE DU RÉGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé « Règlement 412 modifiant le règlement 408 établissant un programme d'aide à certaines entreprises »

## **ARTICLE 2 : MODIFICATION ARTICLE 13**

L'article 13 est abrogé et remplacé par

Article 13

La durée du programme est pour toute l'année financière **2021** et le total de l'aide financière accordée par ce programme est limité à 20,000\$ par année. Les demandes seront traitées dans l'ordre chronologique de leur réception.

## **Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.